

DELIBERATION N° 85/04-04 : CONTRAT D'ENTRETIEN OFFSET 211 STD

Monsieur REMY, rapporteur, informe l'Assemblée que l'Offset 211 STD ne sera plus sous garantie, à compter du 18 Mai 1985.

Afin de maintenir le service après-vente nécessaire au bon fonctionnement de cet appareil, la Société GESTETNER, Zone Industrielle d'HEILLECOURT, propose un contrat d'entretien annuel de 4 059 F 10 soit 4 814 F 09 TTC pour main d'oeuvre, déplacement, fourniture de pièces de rechange, à l'exception des pièces de consommation courante énumérées au certificat de garantie.

Ce contrat, payable d'avance, peut être annulé chaque année par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis d'un mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de l'Offset 211 STD, établi par la Société GESTETNER, Zone Industrielle d'HEILLECOURT, pour un montant annuel de 4 059 F 10 HT, soit 4 814 F 09 TTC.